

recensement, il est permis de supposer que la situation n'a pas subi de changements sérieux.

Ce tableau fait ressortir deux faits de grande importance, à savoir: un déclin substantiel du taux de la natalité par 1,000 femmes mariées, au cours de cette brève période, et ensuite le fait que les femmes mariées nées à l'étranger ont proportionnellement plus d'enfants que les Canadiennes de naissance et que celles-ci en ont considérablement plus que les femmes de naissance britannique.

6.—Naissances légitimes par 1,000 femmes mariées de 15 à 44 ans, par provinces, en 1921-1924 et par origine de la mère, en 1924.

NOTE.—Ces taux n'ont pas été calculés pour 1925, à cause du laps de temps écoulé depuis le dernier recensement et le changement dans l'état conjugal de la population.

Provinces.	Naissances légitimes par 1,000 femmes mariées de 15 à 44 ans.				Naissances légitimes par 1,000 femmes mariées de 15 à 44 ans, de naissance canadienne, britannique e. étrangère en 1924.		
	1921.	1922.	1923.	1924.	Canadienne.	Britannique.	Etrangère.
Ile du Prince-Edouard.....	245	246.0	226.2	212.4	211.0	180.2	333.3
Nouvelle-Ecosse.....	218	209.6	191.8	191.7	191.9	199.3	169.8
Nouveau-Brunswick.....	254	247.9	226.1	224.8	227.1	177.3	230.7
Ontario.....	191	181.4	175.4	176.3	178.7	166.6	198.0
Manitoba.....	219	204.4	187.2	172.2	201.1	123.3	180.7
Saskatchewan.....	213	203.9	188.3	188.9	200.1	147.7	200.5
Alberta.....	195	183.1	167.7	158.5	170.5	131.9	166.3
Colombie Britannique.....	144	133.7	130.4	129.2	142.7	110.7	146.7
Canada, huit provinces.....	199	188.8	178.0	175.7	185.1	144.9	186.0
Québec.....	334 ¹	311.3 ¹	288.3 ¹	307.8 ¹	-	-	-
Canada (à l'exclusion des Territoires)	232¹	223.2¹	208.7¹	206.0¹	-	-	-

¹Le Québec ne distingue pas les naissances illégitimes, toutes sont données en bloc: il résulte de ce fait que la fécondité de la femme mariée québécoise et des Canadiennes en général est quelque peu exagérée.

Le tableau 7 fait connaître, pour chacune des huit provinces qui nous occupent, le pourcentage des enfants légitimes, nés vivants, de mères nées au Canada, ou bien dans les autres parties de l'Empire Britannique ou à l'étranger. Il est à remarquer que dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, les femmes nées à l'étranger ont donné naissance à un plus grand nombre d'enfants que les Canadiennes de naissance. En résumé, sur cinq enfants nés dans ces huit provinces, les mères nées au pays en revendiquent trois, les immigrées de naissance britannique un et celles de naissance étrangère un.

7.—Pourcentage des enfants légitimes nés vivants, de mères nées au Canada, de naissance britannique ou étrangère, en 1925.

Provinces.	Nées au Canada.	De naissance britannique.	De naissance étrangère.
Ile du Prince-Edouard.....	94.8	2.2	3.0
Nouvelle-Ecosse.....	85.4	10.8	3.8
Nouveau-Brunswick.....	91.8	3.7	4.4
Ontario.....	68.2	21.3	10.5
Manitoba.....	49.0	20.1	30.9
Saskatchewan.....	40.8	16.2	43.0
Alberta.....	34.5	21.0	44.4
Colombie Britannique.....	37.1	37.4	25.4
Canada, huit provinces.....	60.6	19.3	20.1

Sexe des nouveau-nés vivants.—Le tableau 8 nous donne le nombre des garçons et des filles nés vivants en 1921-1926 dans les huit provinces, ainsi que la proportion respective des sexes. L'île du Prince-Edouard est la seule province où il soit né, en certaines années, plus de filles que de garçons. Les chiffres préliminaires de 1926 donnent une moyenne générale de 515 garçons et 485 filles par 1,000 nouveau-nés.